



APPEL D'OFFRES

1. Contexte et justification

SOS Villages d'Enfants est une organisation internationale de développement social, qui travaille de manière globale pour améliorer la situation des enfants qui ont perdu la prise en charge parentale ou qui courent le risque de la perdre. L'organisation est présente dans plus de 135 pays à travers le monde. Dans le but de fournir un cadre de travail sain et propre à l'ensemble de son personnel et les enfants dont ils ont la prise en charge. Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance financière et de sa conformité aux exigences réglementaires nationales, l'Association Nationale fait face à :

- Un processus de contrôle des impôts sur salaires engagé par l'administration fiscale ;
- La nécessité de renforcer les capacités de son staff sur les normes de l'OHADA, en conformité avec le SYCEBNL.

Afin d'assurer la conformité fiscale, la sécurisation des opérations financières et un accompagnement technique adéquat, SOS Villages d'Enfants au Cameroun souhaite recruter un prestataire spécialisé en fiscalité et en comptabilité OHADA/SYCEBNL.

2. Objet de l'appel d'offres

Le présent appel d'offres a pour objet le recrutement d'un cabinet ou consultant spécialisé chargé d'accompagner SOS Villages d'Enfants au Cameroun dans :

- Le contrôle et la régularisation des impôts sur salaires (de 2021 à 2024) ;
- La migration du système SYCEBNL et l'élaboration des états financiers suivant le système SYCEBNL ;
- Le renforcement des capacités internes en matière de fiscalité et de comptabilité des entités à but non lucratif.

3. Étendue de la mission

Le prestataire retenu aura notamment pour missions :

3.1. Accompagnement au contrôle des impôts sur salaires

- Analyse du dispositif de gestion des impôts sur salaires (IRPP, CAC, CNPS, taxes assimilées, etc.) ;
- Revue des déclarations et paiements effectués sur les périodes concernées ;
- Identification des risques fiscaux et écarts éventuels ;
- Assistance lors des échanges avec l'administration fiscale ;
- Appui à la régularisation des situations identifiées (redressements, pénalités, négociations).

3.2. Accompagnement dans la migration du système comptable SOS international vers système SYCEBNL



- Diagnostic du système comptable existant ;
- Proposition de schéma d'écritures
- Mise en conformité du plan comptable ;
- Appui à l'adaptation des procédures comptables et financières ;
- Accompagnement dans la production des états financiers conformes au **système SYCEBNL**.

3.3. Renforcement des capacités

- Formation et coaching de l'équipe comptable et financière ;
- Élaboration de guides ou outils pratiques en fiscalité et comptabilité selon le **système SYCEBNL**.
- Définir les Obligations fiscales de SOS Villages d'enfants au Cameroun

4. Profil et qualifications du prestataire

Le prestataire devra justifier :

- D'une **expertise avérée en fiscalité camerounaise**, notamment en matière d'impôts sur salaires ;
- D'une **maîtrise approfondie du système SYCEBNL** ;
- D'au moins **5 années d'expérience** dans des missions similaires ;
- D'expériences antérieures avec des **ONG, associations ou organisations internationales** (atout majeur) ;
- D'une équipe qualifiée comprenant au minimum un fiscaliste et un expert-comptable ou assimilé.

5. Livrables attendus

- Rapport de diagnostic fiscal et comptable ;
- Rapport d'assistance au contrôle des impôts sur salaires ;
- Plan et rapport de migration comptable vers **système SYCEBNL** ;
- États financiers conformes (si applicable) ;
- Rapport de formation et outils de renforcement des capacités.

6. Durée de la mission

Le prestataire devra préciser dans l'offre la durée de la mission

7. Modalités de soumission des offres





Les prestataires intéressés sont invités à soumettre :

7.1. Une offre technique comprenant :

- Une note de compréhension de la mission ;
- La méthodologie proposée ;
- Le chronogramme d'exécution ;
- Les références et expériences similaires ;
- NIU et ACF
- Les CV des experts clés.

7.2. Une offre financière

- Détail des coûts (honoraires, frais éventuels, taxes) ;
- Conditions de paiement proposées.

8. Critères d'évaluation

Les offres seront évaluées sur la base des critères suivants :

- Qualité et pertinence de l'offre technique ;
- Expérience et références du prestataire ;
- Compétences de l'équipe proposée ;
- Coût et cohérence de l'offre financière.

9. Date limite et adresse de soumission

Les offres devront être soumises **au plus tard le 29 janvier** par voie électronique ou physique à l'adresse suivante : vesos.cameroun@sos-cameroun.org

10. Dispositions finales

SOS Villages d'Enfants au Cameroun se réserve le droit de ne pas donner suite à tout ou partie du présent appel d'offres sans obligation de justification.

Fait à Yaoundé, le 26 janvier 2026



Le Directeur National
SOS Villages d'Enfants au Cameroun